



**Certifié exécutoire par
Le président du Conseil
Régional**

Transmis à la Préfecture le : - 3 JAN. 2012

Notifié le :



**Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS APPRENTISSAGE DE LA REGION MARTINIQUE SUR LA PERIODE 2011-2015

Entre

L'Etat, représenté par le Préfet de la région Martinique, Monsieur Laurent PREVOST,

Et

Le Conseil régional de Martinique, représenté par le président du conseil régional, Monsieur Serge LETCHIMY

- Vu le code du travail, et notamment son article L. 6241-2 ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 6211-3, L. 6241-2, L. 6241-3, L. 6241-8, D. 6211-2, R. 6241-11 et D. 6241-13 ;
- Vu l'article 27 de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Vu la circulaire relative à la mise en œuvre des COM apprentissage 2011-2015 du 2 février 2011

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La Martinique se caractérise notamment par son insularité et son éloignement de la Métropole (région ultrapériphérique par rapport à l'Union Européenne). Sa superficie est de 1 128 km² et ses ressources naturelles, hormis celles qui concernent sa façade maritime, sont assez limitées.

Au 1^{er} janvier 2010, sa population est estimée à 399 637 habitants. Celle-ci est densément concentrée sur le centre de l'île. De plus, elle se distingue par un taux de natalité supérieur à la moyenne nationale (13,4 % contre 12,8% en 2009) et un taux de mortalité en dessous de la moyenne française (7 % contre 8,1 % en 2009), en lien avec une population plus jeune.

Selon l'INSEE, 129 887 jeunes constituaient la population totale en 2007, soit 33 % ; A noter que 80 582 jeunes de moins de 15 ans composent la population martiniquaise, (soit 20 % de la population contre 18 % en France hexagonale).

Population non scolarisée de 15 ans ou plus	Pas de Scolarité	Aucun Diplôme, scolarité : Primaire collège	Aucun diplôme scolarité au-delà collège	Certificat d'études Primaires + BEPC Brevet	CAP BEP	Bac Général Bac Techno Profession.	Diplôme Unvers. 1 ^{er} cycle	Diplôme Unvers 2 ^e ou 3 ^e cycle	Ensemble
Pop. de 15 à 25	130	2 331	2 882	1 313	5 338	4 458	1 350	565	18 366

Source : Insee RP 2007

29 % des personnes non scolarisées n'ont aucun diplôme en Martinique. Et seulement 3 % disposent d'un diplôme supérieur Bac + 4 ou plus. Au niveau national, ces taux sont respectivement de 31 % et 12 %.

Un tissu productif local atomisé

Le tissu économique est caractérisé par une forte atomité des structures d'entreprises avec une forte représentation de micro entreprises.

Beaucoup d'entreprises ont un statut d'entreprise individuelle « personne physique » (par opposition aux sociétés personne morale), employant peu ou pas d'effectif (77 % ne déclarent pas de salarié).

Etablissements par taille :

Taille des Ets	Nombre d'entreprises	Poids relatif des entreprises
0 salarié	34 115	77 %
1 à 9 salariés	8 199	18 %
10 à 19 salariés	1 093	2,2 %
20 à 99 salariés	778	1,72 %
100 ou plus	153	0,3 %
TOTAL	44 338	100 %

Tertiarisation de l'économie

Le tissu économique martiniquais se caractérise par la prédominance des activités du tertiaire avec notamment un poids important du commerce et des services, du secteur non-marchand, ainsi que du tourisme

Le secteur primaire est en recul (4% des salariés – source: Insee) et l'industrie est faiblement représentée dans l'économie martiniquaise (17 % des salariés).

L'apprentissage en Martinique

La Martinique compte quatre CFA :

- Le CFA tertiaire géré par de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) qui dispense des formations de niveau V (très minoritaires), et de niveau IV III et II ;
- Le CFA des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui dispense essentiellement des formations de niveau V mais aussi de niveau IV
- Le CFA Agricole, porté par le Lycée d'Enseignement de Croix Rivail, qui réalise des formations de niveau V (majoritairement), et de niveaux IV, III et II.
- Le CFA BTP géré par l'Association pour la formation professionnelle dans le BTP et met en œuvre des formation de niveau V et IV.

Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau V reste majoritaire mais leur proportion a diminué en cinq ans ; essentiellement du fait du CFA tertiaire, passant de 67,53 % à 50,53 % .de l'ensemble des effectifs.

Le niveau IV comptait 451 apprentis en 2010, dont la moitié était inscrit pour un baccalauréat professionnel.

Les apprentis qui préparent des formations post baccalauréat sont en augmentation, passant de 10,66% en 2006 à 21,26 % en 2010.

Les CFA ont, dans l'ensemble, accueilli de moins en moins de jeunes sur les cinq dernières années. La conjoncture économique globale n'a pas favorisé la conclusion de contrats d'apprentissage. Sauf en ce qui concerne le CFA du tertiaire, la diminution de l'effectif d'apprentis s'est poursuivie malgré les campagnes de communication et la volonté publique de revaloriser l'image de l'apprentissage.

Le CFA du BTP reste celui qui accueille le plus de jeunes alors que le CFA du tertiaire accueille à l'inverse majoritairement les plus de vingt ans.

Bilan du COM apprentissage 2007 – 2010 de la Martinique

En Martinique les objectifs du COM 2007-2009 visaient une augmentation des effectifs de 40% en s'appuyant sur :

- La valorisation et la modernisation de l'apprentissage
- La mobilisation concertée et convergente des acteurs impliqués afin de fournir une réponse adaptée à la réalité du marché du travail, aux caractéristiques du public et aux besoins des entreprises.

Sur un plan opérationnel et en référence à la circulaire de la DGEFP n° 2005/04 du 15/02/2005, il s'agissait de développer un plan d'action dans les six axes suivants :

1. Adaptation de l'offre quantitative et qualitative de formation au regard des perspectives d'emploi dans les différents secteurs d'activité
2. Amélioration de la qualité du déroulement des formations dispensées en faveur des apprentis
3. Amélioration des conditions matérielles des apprentis
4. Développement du pré apprentissage
5. Soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation
6. Accès des personnes handicapées à l'apprentissage

Le bilan de la réalisation de ces actions sur chacun des axes est contrasté. Ainsi la crise (économique de 2008 et sociétale de 2009) a produit des effets négatifs sur le développement des actions. Dès la rentrée de 2008, les effectifs chutent de 400, puis stagnent en 2009 et 2010.

La liquidation des primes régionales d'aide à l'apprentissage a connu des problèmes de paiement qui ont trouvé une solution tardive, grâce à l'action pilotée par le conseil régional avec l'ensemble des partenaires.

A contrario, les actions de communication et de valorisation de l'apprentissage ont rencontré un succès significatif et ont, sans doute, amorcé un processus produisant un meilleur vécu de l'apprentissage par les apprentis eux-mêmes.

La réalisation de l'espace apprentissage de 2009 a inspiré des dispositifs propres à chaque CFA facilitant les mises en relation apprentis /entreprises.

L'accompagnement social a permis de réaliser de nombreux entretiens individuels qui ont dédramatisé des situations difficiles que connaissaient des apprentis et ainsi de poser les jalons de la prévention du décrochage par son intervention sur l'environnement social du monde de l'apprentissage.

Article 1er : objectifs généraux du contrat d'objectifs et de moyens

Le niveau national souhaite atteindre les 600 000 jeunes en formation par l'apprentissage à l'horizon 2015.

L'engagement des parties de la Région Martinique concerne l'effectif cible de 4000 apprentis à fin 2015, soit une croissance de plus de 50 % sur la période 2011-2015.

La Région et l'Etat,

- Considérant le nombre de places conventionnées en centre de formation s'élevant à 2660 au 31 décembre 2010 ;
- Considérant le nombre d'apprentis présents en CFA à la même date s'élevant à 1599.

Les parties s'engagent à :

- Pourvoir 1061 places aujourd'hui disponibles ;
- A créer 1340 places.

Sur ce dernier point, la Région et l'Etat s'engagent à réaliser les projets d'investissement décrits à l'article 2.

Le présent contrat se déclinera en conformité avec les orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des formations Professionnelles (CPRDFP).

Aujourd'hui, les enjeux du COM 2011-2015 tirant les leçons des actions réussies et des freins identifiés au développement de l'apprentissage :

Plusieurs leviers ont été identifiés pour atteindre l'objectif du COM

1. les axes de progrès pour ce nouveau COM sont les suivants :

- Mobiliser les entreprises et accompagner les maîtres d'apprentissage ;
- Distinguer clairement les fonctions des différentes personnes ressources à l'appui du dispositif (médiateurs, développeurs, accompagnateurs sociaux...);
- Identifier les sections nouvelles à créer ou à développer en s'appuyant sur la connaissance de l'évolution prévisionnelle de besoin de main d'œuvre ;
- Renforcer et moderniser la qualité de la formation dans les CFA ;
- Approfondir la levée des obstacles sociaux à l'intégration durable des apprentis (hébergement, transport...);
- Mettre en place à côté du comité de pilotage un comité technique de suivi ;

2. L'Etat par une série de mesures vise à développer l'alternance :

- Financer l'augmentation du nombre de jeunes formés par l'apprentissage
- Mettre en place un système de bonus -malus et relever le quota d'alternants
- Soutenir les PME qui s'engagent dans l'alternance par une exonération totale de charges sociales pendant six mois pour toutes entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un jeune en alternance supplémentaire

- Un Programme d'Investissements d'Avenir (PIA - Grand Emprunt National)
 - Simplifier les conditions requises pour devenir maître d'apprentissage
 - Valoriser le statut des apprentis (carte « étudiant de métiers »)
3. **Le Conseil régional de la Martinique** a, d'ores et déjà, mis en place un plan de relance de l'apprentissage pour consolider les effectifs d'apprentis, qui comprend :
- modulation des primes d'apprentissage à la rentrée 2011
 - 2 500 euros (au lieu de 1830 euros) pour les moins de 18 ans ;
 - 2 800 euros (au lieu de 2135 euros) pour les plus de 18 ans ;
 - Pour les autres filières, les montants de 1830 et 2135 € continuent de s'appliquer ;
 - ✓ La création d'une prime régionale à l'embauche du deuxième apprenti à la rentrée 2011 ;
 - ✓ Le recrutement d'apprentis au sein du Conseil Régional à la rentrée 2011.
4. **les propositions de l'Education nationale** de développer des sections d'apprentissage et de proposer des places d'hébergements dans les internats pourraient être une réponse complémentaire pour augmenter l'effectif des apprentis sur le territoire ; sans entrer en concurrence avec les CFA actuels.

Article 2 : actions financées

ACTIONS D'INVESTISSEMENT :

1. **La rénovation et extension des CFA**
Ces travaux devront permettre la réhabilitation des salles de cours, de vestiaires, l'accès aux personnes handicapées, l'élévation des niveaux de formation et l'ouverture de nouvelles sections.
2. **L'hébergement**
Création de lieux d'hébergement pour améliorer les conditions d'accueil des apprentis
3. **L'informatisation**
Acquisition d'un applicatif unique de gestion de l'apprentissage entre CFA, DIECCTE ASP et le Conseil régional.
4. **Construction d'un pôle consulaire par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Martinique**
Cette construction devrait améliorer la qualité de la structure d'accueil et de formation des apprentis Elle devrait également offrir à un certain nombre d'apprentis des perspectives d'hébergement

Le montant prévisionnel des investissements s'élève au minimum à 6,277 M€ sur la période 2011-2015.

Les prévisions annuelles de l'effectif régional d'apprentis se répartissent comme suit :

	Unité	Prévision fin 2011	Prévision fin 2012	Prévision fin 2013	Prévision fin 2014	Prévision fin 2015
Effectif régional d'apprentis	Nb	2000	2200	2700	3200	4000

ACTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Au-delà de l'investissement, une relance ambitieuse de l'apprentissage ne saurait devenir réalité sans une mobilisation de l'ensemble des acteurs du dispositif autour de ce projet commun. Il est donc nécessaire de relancer le dispositif, en particulier pour répondre, dans les prochaines années aux besoins de main d'œuvre qualifiée de notre économie. Pour cela, il faut avant tout élargir le recrutement de l'apprentissage à de nouveaux publics, mais aussi impliquer plus fortement les employeurs dans le dispositif, en particulier, en s'appuyant sur les chambres consulaires, les branches professionnelles, les syndicats d'employeurs et les associations de chefs d'entreprises.

Cet objectif impose de moderniser et de redynamiser l'image, les contenus, les parcours et le financement du dispositif d'apprentissage pour lui permettre d'intéresser, puis de former au mieux les nouveaux apprentis.

Ainsi, il conviendra de :

1. Créer de nouvelles sections d'apprentissage
2. Réaliser une étude préalable à l'investissement sur le logement des jeunes ;
3. Mettre en œuvre des actions d'accompagnement à l'insertion des jeunes handicapés ;
4. Réaliser des Campagnes de communication en vers les jeunes, les entreprises, les maîtres d'apprentissage notamment un dispositif d'information sur les métiers ; une campagne de communication pluri média : radio, télévision, presse écrite... dépliant à destination des jeunes et des chefs d'entreprises
5. Organiser des olympiades ;
6. Restructurer et développer le dispositif du pré apprentissage ;
7. Aider les apprentis à faire face aux dépenses liées à l'alternance (aides transport, à l'achat d'équipement, accès au permis de conduire...) ;
8. Créer un réseau de personnes ressources en recrutant quatre médiateurs et quatre travailleurs sociaux pour les apprentis ;
9. Mettre en place une plate forme de formation assurant la formation continue et l'accompagnement des maîtres d'apprentissage, développeurs de l'apprentissage, des médiateurs, des accompagnateurs sociaux et des formateurs. Pour ces derniers, les formations s'appuieront sur les conclusions du CPRDFP, et devront prendre en compte les programmes pédagogiques consécutifs aux nouvelles sections d'apprentissage et

l'élévation des niveaux d'apprentissage. A cet égard, l'accès à la qualification par la voie de la VAE est à envisager ;

10. Réaliser une étude pour la conception des plans de formation ;

11. Evaluer à mi parcours les dispositifs innovants du COM 2011-2015.

Les prévisions annuelles du nombre régional de places de formation par apprentissage existantes se répartissent comme suit :

	Unité	Prévision fin 2011	Prévision fin 2012	Prévision fin 2013	Prévision fin 2014	Prévision fin 2015
Nombre régional de places de formation par apprentissage existantes	nb	2660	3000	3300	3300	4000

Article 3 : déclinaisons sectorielles ou territoriales du contrat d'objectifs et de moyens

Les CFA sont relativement sectorisés (agricole, tertiaire, multi métiers et BTP). La poursuite des formations réalisées est appelée à s'appuyer d'une part, sur les Contrats d'Etudes Prospectives (CEP) que lancent les pouvoirs publics notamment dans le BTP, l'agriculture, l'artisanat et le tourisme et, d'autre part, sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale initiée par le Conseil régional (recensement des besoins territoriaux).

Le développement de l'apprentissage en Martinique concernant l'ensemble des partenaires, ils pourront contribuer à l'atteinte des objectifs en cofinçant les actions proposées dans le cadre de la déclinaison sectorielle du COM 2011-2015.

A cet égard, il convient de noter que les formations adaptées aux secteurs identifiés vont également s'appuyer sur les orientations du CPRDFP

Article 4 : suivi, pilotage et évaluation

Afin de suivre précisément la bonne réalisation du présent contrat d'objectifs et de moyens, les parties s'engagent à constituer :

- un comité de suivi trimestriel chargé de :
 - suivre la bonne exécution matérielle et financière des actions prévues,
 - identifier toutes les difficultés dans la réalisation du projet,
- un comité de pilotage composé des signataires du COM se réunira au moins une fois par an.

En tout état de cause, les parties ont bien noté que la délégation des crédits est soumise à la transmission à la DGEFP d'un bilan d'exécution dûment renseigné avant le 31 janvier de l'année n+1.

A cet égard, les parties s'engagent également à prévoir un rendez-vous mi-parcours, à savoir dans le courant de l'année 2013, afin d'ajuster les enveloppes plafond en fonction des résultats observés en termes de consommation des enveloppes (engagements), d'avancement des projets et d'atteinte des objectifs fixés.

Article 5 : dispositions financières

Pour mettre en œuvre les actions prévues à l'article 2, les parties s'engagent :

- **Pour l'Etat**, au financement des actions à hauteur d'un montant plafond de 0,05 millions euros au titre de l'année 2011.

	Montant plafond annuel 2011	Montant plafond pour 2012	Montant plafond prévisionnel pour 2013	Montant plafond prévisionnel pour 2014	Montant plafond prévisionnel pour 2015
Actions d'investissement	0.0325	0.844	0.844	0.844	0.574
Actions de fonctionnement	0.0175	0.49	0.49	0.4895	0.3745
TOTAL	0.05	1.334	1.334	1.3335	0.9485

- **Pour la région**, à un financement au moins équivalent aux sommes prévues par l'Etat.

Toutefois, il est à noter que :

La délégation annuelle des crédits sera subordonnée à la disponibilité des ressources du Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) au niveau national pour chaque exercice budgétaire, ainsi qu'à une réponse aux demandes d'information des services de l'Etat,

- les montants versés au Fonds régional de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue ne peuvent porter que sur les dépenses effectivement mises en place par le conseil régional,
- en fin d'année, seuls 50% des crédits annuels du COM 2011-2015 non versés au 31 décembre de l'année considérée au conseil régional en raison de dépenses inférieures aux prévisions pourront être conservés au niveau régional, à condition de :
 - justifier, avant le 1er mars de l'année N+1, de l'existence de projets prioritaires et d'un état d'avancement du projet conforme au calendrier de réalisation défini dans le contrat ;

- ne pas redéployer des fonds prévus au titre de l'investissement en faveur d'actions complémentaires ou de fonctionnement listées dans le tableau de la programmation annuelle (en annexe).
- l'ensemble des crédits repris, dont les 50% restants, abonderont la réserve nationale mentionnée au paragraphe B.2.a, et que l'enveloppe plafond de l'année N+1 sera réduite à due concurrence des crédits repris au niveau national,
- en cas de sous-consommation très nette des crédits de l'année écoulée (engagements juridiques), l'enveloppe plafond de l'année suivante pourra également être ajustée en conséquence.

Article 6 : Exécution du contrat d'objectifs et de moyens

Le président du conseil régional de Martinique et le préfet de la région Martinique, en présence de Madame Nadine MORANO, Ministre de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Fort de France, le 30 NOV. 2011

Le Préfet de la Région Martinique



Laurent PREVOST



Le Président du Conseil
Régional de Martinique

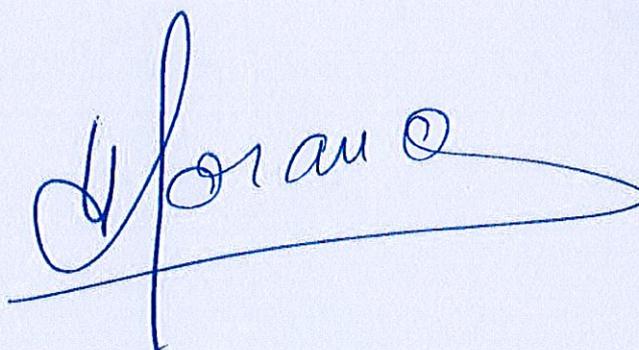
Le Président du Conseil Régional
de Martinique



CHIMY



30 NOV. 2011



Annexe

PROGRAMMATION DES ACTIONS ANNUELLES 2011

	Libellé précis des actions prévues	Total des sommes conventionnées		
		FNDMA 2ème section	Conseil régional	Autres (à préciser)
1/ Investissement				
	Rénovation et extension des CFA	0.0325	0.0325	
		0	0	0
		0.05	0.05	0
2/ Fonctionnement				
	Salaire du réseau des acteurs	0.0175	0.0175	
		0	0	0
		0.05	0.05	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
RÉGION MARTINIQUE

Certifié exécutoire par
Le président du Conseil
Régional

Transmis à la Préfecture le : 25 NOV. 2011

Notifié le :


CONSEIL REGIONAL

DELIBERATION N° 11-1654-1

portant autorisation de signer un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat,

L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE MARTINIQUE, réunie le 25 octobre 2011 en l'hôtel de Région, sous la présidence de M. Serge LETCHIMY,

Etai~~ent~~ent présents : M. Sylvain BOLINOIS, M. Louis BOUTRIN, Mme Francine CARIUS, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS, M. Camille CHAUVET, M. Daniel CHOMET, M. Luc Louison CLEMENTE, Mme Catherine CONCONNE, M. Jean CRUSOL, Mme Aurélie DALMAT, Mme Jenny DULYS-PETIT, M. Jean-Claude DUVERGER, M. Vincent DUVILLE, M. Thierry FONDELLOT, Mme Yvette GALOT, Mme Claudine JEAN-THEODORE, M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, M. Miguel LAVENTURE, Mme Marie Hélène LEOTIN, Mme Marie Line LESDEMA, M. André LESUEUR, M. Serge LETCHIMY, M. Fred LORDINOT, M. Daniel MARIE-SAINTE, M. José MAURICE, Mme Manuëla MONDESIR, M. Jean Philippe NILOR, M. Justin PAMPHILE, Mme Jocelyne PINVILLE, M. Daniel ROBIN, Mme Karine ROY-CAMILLE, Mme Sandrine SAINT-AIME, Mme Patricia TELLE, Mme Marie-France THODIARD

Procurat~~ion~~ion(s) : De Mme Karine GALY à Mme Jocelyne PINVILLE, de Mme Christianne MAGE à M. Daniel ROBIN, de M. Simon MORIN à M. Luc Louison CLEMENTE.

Absent~~s~~s : Mme Chantal MAIGNAN, Mme Marlène LANOIX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L4111-1 à L4341-1 et L4431-1 à L4435-1,

Vu les délibérations n°10-1558-1 du 22 décembre 2010 et n°11-1106-1 du 12 juillet 2011 relatives au budget régional de l'exercice 2011,

Vu l'avis de la commission éducation et formation professionnelle en date du 15 septembre 2011,

Sur le rapport de M. Daniel ROBIN, Président de la commission éducation et formation professionnelle,

ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Président du Conseil régional est autorisé à signer un contrat d'objectifs et de moyens relatif à l'apprentissage, avec l'Etat, sur la période 2011-2015.

Article 2 : La participation du conseil régional sera imputée au chapitre 901-12 article 20418 et chapitre 931-12 article 6568 du budget régional 2011.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil régional.

Le Président du Conseil Régional
de Martinique

Serge LETCHIMY

23 NOV. 2011